



## **Modalités d'inscription du restaurant scolaire** **Année scolaire 2022-2023**

Madame, Monsieur,

Le restaurant scolaire, service Municipal, est indépendant de l'école.

**Les inscriptions sont gérées en ligne par chaque parent sur le logiciel internet de 3DOuest via le lien : <https://www.logicielcantine.fr/tourrettes/>**

- **Pour chaque nouvel élève :**

Dès votre première visite sur le site, choisissez un mot de passe. Votre fiche famille est déjà créé par le secrétariat de Mairie sous l'adresse mail communiquée lors de votre inscription à l'école. Nous vous prions de vérifier et compléter les informations personnelles.

Si vous rencontrez des difficultés, merci de bien vouloir vous présenter en Mairie.

**Pour être pris en compte les dossiers doivent être impérativement déposés :  
avant le 16 août 2022**

Les dossiers de réinscription ne seront validés que si les factures précédentes sont entièrement acquittées. Chaque dossier incomplet sera retourné et invalidé.

**Les inscriptions seront accessibles à compter du 22 août 2022 selon les modalités détaillées ci-après.**

Avec nos meilleures salutations,

Le Secrétariat de Mairie



# **Nouveau règlement intérieur**

***Validé par délibération n°2022060207 du Conseil Municipal  
en date du 02 juin 2022***

***Merci de bien vouloir le lire dans son intégralité***



## REGLEMENT INTERIEUR RESTAURANT SCOLAIRE : ANNEE 2022/2023

Tous les parents inscrivant un ou plusieurs enfants à la cantine scolaire de LES TOURRETTES s'engagent à respecter le présent règlement et à en accepter les termes.

### Horaires :

Un accueil est à votre disposition en Mairie :

Le lundi de 08h00 à 13h30

Le mardi de 08h00 à 13h30

Le jeudi de 08h00 à 13h30

Le vendredi de 08h00 à 13h30

Téléphone : 04.75.90.06.27 - Courriel : [mairie@lestourrettes.fr](mailto:mairie@lestourrettes.fr)

### Première inscription :

Lors de l'inscription à l'école, les parents doivent compléter et signer le dossier ci-joint et nous le retourner afin d'obtenir l'accès au logiciel internet.

**Chaque dossier incomplet sera retourné intégralement et invalidé.**

### A chaque rentrée scolaire :

**Les parents doivent à nouveau compléter le dossier et prendre connaissance du règlement.**

Pour valider un dossier de réinscription, toutes les factures précédentes doivent être soldées. Chaque dossier incomplet sera retourné intégralement et invalidé.

Tout changement en cours d'année ne sera pris en compte qu'à réception des justificatifs appropriés.

## Inscriptions et Modifications – Absences – Présences non programmées :

### • Inscriptions et Modifications :

Sur le logiciel, vous avez la possibilité de faire vos inscriptions pour l'année scolaire complète.

**Attention : pour chaque réservation ou désinscription sur le site merci de bien vouloir CLIQUER sur « VALIDER ».** Cependant, nous vous recommandons de vérifier à chaque fin de mois que vos repas sont bien enregistrés pour le mois suivant.

Pour ajouter ou annuler un repas, il faut effectuer sur le site internet le changement 24 heures à l'avance et avant 09h00 selon les modalités ci-dessous :

Pour qu'un enfant déjeune le :	La modification doit être faite au maximum :
Lundi	Le Vendredi précédent avant 09h
Mardi	Le Lundi précédent avant 09h
Jeudi	Le Mardi précédent avant 09h
Vendredi	Le Jeudi précédent avant 09h

**(le mercredi, les week-ends et jours fériés ne comptent pas dans les délais)**

### • Absences :

Bien que la restauration scolaire soit un service complémentaire à l'école, mais non obligatoire son organisation est totalement indépendante de celle-ci.

La Mairie n'a pas systématiquement connaissance des absences maladie.

- **Si votre enfant est absent pour maladie** : Seul le premier jour d'absence sera déduit de la facturation sur présentation d'un justificatif médical (certificat ou ordonnance) à fournir dans les 48h. Vous devez immédiatement mettre à jour vos réservations via le logiciel pour les jours suivants.

- **Si un enseignant est absent** :

Vous avez été prévenu préalablement par mail : aucune déduction ne sera faite sur votre facturation.

Vous n'avez pas été prévenu préalablement par mail : seul le premier jour d'absence sera déduit de la facturation. Vous devez immédiatement mettre à jour vos réservations via le logiciel pour les jours suivants.

### • Présence non programmée :

A compter du 01 septembre 2022, si votre enfant est présent à la cantine mais que son inscription n'a pas été prévue, un repas froid lui sera servi et facturé 10.00 €.

## Tarif - Facturation - Paiement :

Tarif du repas : **4.00€** - Les repas sont payables en fin de mois.

Dorénavant, vos factures seront à télécharger via le logiciel. Vous serez avertis chaque mois par mail.

Plusieurs moyens de paiement possible :

- Le paiement par internet sur site sécurisé : <https://www.payfip.gouv.fr>
- Le paiement en espèce ou par carte bancaire auprès des buralistes agréés.
- Le paiement par carte bancaire à la trésorerie de Montélimar.
- Le paiement par virement
- Le paiement par chèque

**ATTENTION** : Les dates d'échéances de paiement des factures doivent impérativement être respectées. Si les différentes démarches de rappel de règlement restent sans effet, l'inscription des enfants est automatiquement annulée pour le mois suivant.

## Assurances :

Pour la sécurité des enfants inscrits au restaurant scolaire, une assurance scolaire civile souscrite par les parents est obligatoire pour chacun d'eux.

## Règles de vie :

Les enfants fréquentant le restaurant scolaire doivent respecter certaines règles de vie, en particulier :

- Les règles d'hygiène (se laver les mains, ne pas cracher ...)
- Respecter le personnel d'encadrement et les autres enfants.
- Avoir un comportement conforme au bon déroulement du service.
- Ne pas détériorer le matériel.
- Ne pas jouer avec les aliments.

Dans le cas de non-respect de ces règles, les parents sont contactés par la Mairie. Après concertation, avec les équipes enseignantes et éducatives, le Maire peut être amené à exclure ces enfants du restaurant scolaire.

## Responsabilité :

Les enfants sont placés sous la responsabilité du personnel du périscolaire de Montélimar-Agglomération de 12h00 à 13h20.

En cas de suspicion de maladie, les parents s'engagent à ne pas laisser leur enfant au restaurant scolaire.

**Les Tourrettes, le 23 mai 2022**

**Le Maire,  
Jean-Pierre LAVAL**



*A compléter et retourner en Mairie*

**Restauration Scolaire**  
**DOSSIER D'INSCRIPTION – ANNEE 2022/2023**  
**Compléter intégralement toutes les rubriques du formulaire.**

**Parent 1**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse complète : .....  
.....  
Profession : : .....  
Téléphone portable : .....  
Adresse courriel : : .....

**Parent 2**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse complète : .....  
.....  
Profession : : .....  
Téléphone portable : .....  
Adresse courriel : : .....

Autres numéros et/ou personnes à prévenir en cas d'urgence (Nom et lien de parenté)

.....  
.....  
.....

Situation de famille  
Marié :   
Célibataire :   
Divorcé/Séparé :   
Union Libre/Pacsé :

**Enfant(s) à inscrire :**

**Enfant 1** : Nom : .....Prénom : .....Classe : .....

Garçon :  Fille :  Né(e) le : .....

Repas Classique :  Repas sans viande :

Si l'enfant présente une allergie, précisez : .....

**Enfant 2** : Nom : .....Prénom : .....Classe : .....

Garçon :  Fille :  Né(e) le : .....

Repas Classique :  Repas sans viande :

Si l'enfant présente une allergie, précisez : .....

**Enfant 3** : Nom : .....Prénom : .....Classe : .....

Garçon :  Fille :  Né(e) le : .....

Repas Classique :  Repas sans viande :

Si l'enfant présente une allergie, précisez : .....

**Je soussigné.....responsable légal de l'enfant déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et autorise le service restauration scolaire, le cas échéant, à prendre toutes mesures (Traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaire par l'état de l'enfant, et certifie avoir lu le règlement de cantine et en accepter les termes.**

**Les Tourrettes, le .....**

**Signature des Parents :**

**Nom** : .....

**Prénom** : .....

Case à cocher

Les informations portées sur ces formulaires sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement automatisé destinées à l'enregistrement des données « Inscription cantine ». Le destinataire des données est Monsieur DELATTRE Laurent - 3D OUEST – 5 rue Louis de Broglie -22300 LANNION. Conformément à la loi « informatiques et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations qui vous concerne, veuillez-vous adresser au Secrétariat de Mairie.

Signatures des parents